



LA CHÈZE

au fil du Lié

TEL: 02 96 26 70 99



MAIRIE DE LA CHÈZE



OUVERT DE 9 H À 12 H



Sous l'objectif...
Henriette

Agent Polyvalent

« Les choses sont bien faites ou pas du tout ! » Telle est la devise d'Henriette, qui travaille à la mairie de La Chèze depuis 2019, à raison de 16 heures par semaine.

De l'accompagnement des enfants de l'école Jean Cadoret à la cantine au service des repas, en passant par l'entretien des locaux et les remplacements, elle accomplit ses tâches avec sérieux et avec cœur.

Discrète, Henriette est pourtant bien présente au quotidien pour assurer ses missions. Pour elle, peu importe le défi, l'essentiel est de bien faire les choses. Et pour le rangement, sa règle est simple : « Propre et au carré ! »

Vie locale

Du rythme et du dénivelé dans la vallée du Lié



Le Trail du Blues a connu un franc succès pour la première année de présidence de **Sébastien Rault**, rassemblant près de 300 coureurs sous un grand soleil le dimanche 13 septembre.

Cette reprise réussie a été rendue possible grâce à l'implication des bénévoles. Pour chaque participant, 1 € était reversé à l'association Contr'atax.

Soirée dansante exotique

avec l'ASC Hippocampe

Samedi 17 octobre

L'équipe de foot vous attend pour une soirée animée par
Grand Galà et DJ Warren !

Au menu
(sur place ou à emporter) :

- Rougail saucisses
- Pilao, le traditionnel riz épicé mahorais.
- Brochettes de bœuf

Entrée gratuite !

Réervations au **06 65 13 57 44** ou **06 21 65 15 01**

Procès-Verbal : Conseil Municipal du jeudi 5 août 2026

Approbation du rapport 2025 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

La commune de La Chèze dépend du Syndicat du Lié propriétaire de toutes les canalisations d'eau qui donne délégation à la SAUR pour l'entretien et l'usage. Il est important de constater que le syndicat respecte les normes de qualité fixées nationalement (notamment le niveau des métabolites).

Les caractéristiques du service en 2024 sont les suivants : 22 000 habitants desservis (taux de consommation en eau des usines de Loudéac : 60%), 11 183 abonnés, consommation domestique moyenne par habitant et par jour de 77 litres, rendement du réseau de 89,80%.

Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) à la suite des élections municipales,

La Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Le Maire ou un un adjoint délégué préside cette commission. Les autres membres sont nommés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables proposée par le conseil municipal.

La CCID joue un rôle consultatif : elle donne son avis sur les valeurs locatives des immeubles bâtis et non bâtis sur la base d'un document communiqué par l'Administration Fiscale et elle lui transmet les informations qu'elle juge utiles dans le domaine des impôts de la commune.

Le Conseil Municipal dresse la liste des 12 contribuables titulaires et 12 contribuables suppléants afin que le Directeur départemental des Finances publiques puisse nommer les six commissaires titulaires et les six commissaires suppléants qui siègeront au sein de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours

Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation (article 13 de la loi du 25 novembre 2021).

Par ailleurs, le correspondant incendie et sécurité est chargé de mettre en place, évaluer et réviser le plan communal de sauvegarde.

Le Conseil Municipal décide de désigner **M. Sébastien RAULT** correspondant incendie et secours pour la commune de la Chèze.

Approbation de la convention pour maintenir les populations de chauves-souris au niveau du château de La Chèze

Le Conseil Municipal approuve la convention avec le Groupe Mammalogique Breton (GMB) pour que les chauves-souris de La Chèze puissent continuer à trouver un refuge sûr et tranquille au sein du château médiéval de La Chèze. Le souterrain est l'espace qui présente le potentiel le plus intéressant pour les chauves-souris, mais il n'est pas protégé. Il sera donc nécessaire d'envisager la pose de grilles pour sécuriser celui-ci, dans le but d'éviter de les déranger mais aussi d'empêcher les promeneurs de pénétrer dans ce passage et assurer leur propre sécurité.

Instauration de nouveaux aménagements de voirie - Rue Kergador

Monsieur Sébastien RAULT, adjoint à la voirie, explique à l'Assemblée que, à la suite d'un glissement de terrain, la Rue Kergador présente un risque d'affaissement au niveau de l'accotement de la voirie. Il est donc proposé au Conseil Municipal de réaliser les aménagements de voirie : sens interdit dans les deux sens avec un panneau « sauf riverains et services techniques » ; deux balises auto relevables à l'entrée route de Loudéac ; 5 balises auto relevables sur la partie fragilisée permettant de rétrécir la voie.

Budget Principal - Admissions en non-valeurs des créances irrécouvrables

Dans le cadre d'un apurement périodique opéré entre l'ordonnateur et le comptable public, le Trésor Public propose chaque année l'admission en non-valeur d'un certain nombre de créances détenues par des débiteurs dont l'insolvabilité ou la disparition sont établies pour un total de 1300,89 € (2013-2026)

Acquisition de la parcelle cadastrée 39 B 188 rue de Rohan

Il est proposé que la Mairie se porte acquéreur de la parcelle de terrain cadastrée 39B188, d'une superficie de 1 170 m² pour un montant de 1500€. Il est précisé que les frais afférents à l'acquisition sont à la charge de l'acquéreur. Le terrain est constructible mais la vente est conditionnée à la création d'un parking.

TEOMi : ce qui change pour la collecte des déchets à La Chèze

Plafonnement pour les grands logements Une personne seule vivant dans une grande maison ne sera plus pénalisée par une taxe trop élevée.  La part fixe est désormais officiellement plafonnée.	Exclusion du forfait minimal de 12 levées  Le forfait obligatoire de 12 levées par an ne s'appliquera pas aux usagers dans certaines situations spécifiques :  Le logement ne dispose d'aucun bac marron.  La rue ou l'habitation n'est pas desservie par le camion de collecte.  Le logement est totalement vide, ne produit aucun déchet et aucun bac n'y est adossé.	Exonération pour les professionnels  Les environ 1 500 entreprises du territoire qui s'acquittent déjà de la « redevance spéciale » seront intégralement exonérées de la TEOMi afin d'éviter une double facturation.
Comment est calculée votre taxe ?  La taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative (TEOMi) est calculée sur la valeur locative de votre logement, avec une part liée au nombre de levées de votre bac marron.  12 levées par an sont comprises dans le forfait.  Au-delà de 12 levées, un surcoût sera ajouté à votre taxe.  Les poubelles jaunes ne sont pas comptabilisées dans le calcul de la TEOMi. 		Contact  02 96 66 40 10  servicedechets@loudeac-communaute.bzh  Service gestion des déchets de Loudéac Communauté Bretagne Centre

Vie pratique



MESSE

sam. 17 oct. 2026

18h00

Messe dominicale

HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE

MARDI	JEUDI	SAMEDI
9h - 11h45 14h - 17h30	9h - 11h45 14h - 17h30	9h - 11h45

Vie associative



La foire de la Saint-Leau a fait le plein d'énergie en rassemblant plus de 2 000 personnes à La Chèze. Accompagnées par les musiciens de Plémy et Loudéac, les rues se sont égayées au passage du cortège équestre, offrant un beau moment de vie à la commune.

La restauration a tourné à plein régime avec le traditionnel jarret-frites et barbecue etc... Les concours de chevaux et la brocante ont attiré du monde tout au long de la journée, un événement rendu possible grâce à la présence de 100 bénévoles.

La petite histoire



“

Un jour, en 1986, à La Chèze, un semi-remorque avait basculé son chargement de porcs dans le Lié, entre 200 et 250 bestioles. On a bataillé pendant des heures avec les cochons. Ils ne voulaient pas se laisser attraper. Ils étaient probablement plus malins que nous. Je suppose que dans mon équipe, quelques-uns avaient dû naître par les pieds !

”

Joseph CHASLES

Pompier caserne de Plémet



Extrait des Cahiers du pays du Mené, N°3

